

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
ECHOGRAPHIE CLINIQUE
EN SERVICE DE MALADIES INFECTIEUSES**

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

Universités concernées :

Universités de Bordeaux, d'Aix-Marseille et d'Angers.

ARTICLE I- OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Connaître les principes généraux de l'échographie et du doppler, savoir acquérir les principales images clés pour chaque organe ou système, savoir pratiquer les gestes invasifs enseignés sous contrôle ou après repérage échographique.

ARTICLE II- RESPONSABLES :

Responsable:

Docteur Mathilde PUGES

Hôpital Pellegrin

Service de Maladies Infectieuses et Tropicales

Place Amélie Raba Léon

33076 Bordeaux Cedex

05 56 79 55 36

mathilde.puges@chu-bordeaux.fr

Co-responsable:

Docteur Frédéric-Antoine DAUCHY

Hôpital Pellegrin

Service de Maladies Infectieuses et Tropicales

Place Amélie Raba Léon

33076 Bordeaux Cedex

05 56 79 55 36

ARTICLE III- ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION :

3-1 Capacité d'accueil :

Minimum 10 et maximum 20 pour l'Université de Bordeaux.

3-2 Durée de la formation :

La formation dure 2 ans et à lieu tous les ans.

3-2 Enseignement théorique :

L'enseignement est mixte.

Le volume horaire global de la formation est, pour la 1ère année, de 50 à 55h à distance et en présentiel sous forme de 3 séminaires qui se déroulent à l'Université de Bordeaux (centre de simulation SIMBA), Marseille et Angers.

Les cours débutent en décembre de l'année universitaire.

La 2ème année est composée d'un enseignement pratique effectué en autonomie par le stagiaire dans le service dans lequel il travaille ou dans un service de radiologie pratiquant l'échographie, avec constitution d'un portfolio justifiant l'acquisition d'un certain nombre d'images clés.

3-3 Stage :

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

ARTICLE IV- CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Titres requis ou niveau :

- Internes de DES de maladies infectieuses,
- Médecin titulaire d'un DESC et DES d'Infectiologie,
- Internes de DES de médecine interne,
- Médecins titulaires d'un DES de médecine interne.

Cas particuliers :

Sur appréciation du dossier : médecins généralistes ayant une activité en maladies infectieuses.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

ARTICLE V- COUT DE LA FORMATION :

En formation initiale : 700 €

-1^{re} année : 500 €

-2^e année : 200 €

En formation continue : 1 500€ /an

-1^{re} année : 1 000 €

-2^e année : 500 €

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VI- CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION :

6-1 Nombre de sessions :

2 sessions sont organisées (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

6-2 Nature des épreuves :

La présence en cours est obligatoire.

- 1^{re} année : l'examen consiste en une épreuve écrite sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM), d'une durée de 2 heures.

- 2^e année : épreuve orale en distanciel sous forme d'un entretien (présentation d'un portfolio).

6-3 Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale à l'examen de la 1^{re} année et valider le portfolio la 2^e année.

6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :

Le redoublement est autorisé et la durée du bénéfice de l'écrit est de 2 ans

ARTICLE VII- DELIVRANCE DU DIPLOME :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR Sciences Médicales du 15/05/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 18/07/2023

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 05/02/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/02/2024
(Version 2)

Mise à jour (volume horaire)
(Version 2-1)

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 05/02/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/02/2024
(Version 2)

Suspension de la première année pour 2025-2026
Conseil UFR Sciences Médicales du 06/10/2025
Conseil du Collège Sciences de la santé du 25/11/2025
(Version 3)